

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 24 DÉCEMBRE.

On parle d'un changement de ministère; une combinaison se forme, dit-on, autour du maréchal Soult; M. Molé et M. de Montalivet en feraient partie; mais il n'y aurait encore rien d'arrêté sur le choix des autres membres du cabinet. Il nous semble difficile que le nouveau ministère soit nommé avant le discours de la couronne, et il est plus difficile encore que le ministère se présente tel qu'il est devant la chambre. Les projets ambitieux de l'Angleterre et la situation générale de l'Europe donnent maintenant un grand crédit au maréchal Soult; car on sent qu'il est besoin d'opposer un nom militaire et national aux mauvaises influences qui nous assiègent.

Le gouvernement avait été sommé en quelque sorte par la presse de l'opposition de s'expliquer sur quelques articles du *Morning Chronicle*, dans lesquels il était dit que le cabinet des Tuileries s'était engagé vis-à-vis de l'Angleterre à ne point conserver Alger. Voici en quels termes s'exprime le *Morning Chronicle* :

Aucun homme sensé ne pourra croire que le gouvernement ait résolu l'abandon de la colonie, aucun homme sensé ne pourra croire que le gouvernement puisse céder devant des protestations ou devant des menaces. La France n'a d'avis et de permissions à demander à personne pour garder ses conquêtes. Ce qu'elle a gagné les armes à la main, elle est toujours prête à le défendre les armes à la main. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement a répondu aux insinuations, aux soupçons qu'on veut répandre. Lors du ministère du 11 octobre, M. le duc de Broglie déclara formellement qu'aucune promesse n'avait été faite, qu'aucun engagement n'avait été pris au sujet de nos possessions d'Afrique, vis-à-vis des puissances étrangères. Aujourd'hui l'état des choses n'a pas changé : la régence d'Alger appartient à tout jamais à la France.

Cette réponse coupe court à toutes les insinuations possibles; il est à regretter que les journaux qui ont sollicité cette explication, ne l'aient pas reproduite dans leurs colonnes.

(*La Presse.*)

Le vol de la Banque continue toujours d'occuper l'attention publique et de provoquer les recherches de la justice. Chaque jour, des bruits nouveaux circulent à ce sujet. Nous nous contentons de les enregistrer sans en garantir l'authenticité.

Aujourd'hui, dit-on, les deux voleurs seraient connus, et la police serait sur la trace du complice évadé. Nous avons parlé de l'envoi dans le département du Cher d'un agent du service de sûreté de Paris. Ce n'est point à Bourges, mais à trois lieues de là, à Saint-Florent, que des perquisitions auraient été faites. Elles auraient amené la saisie de vingt deux lettres écrites par le voleur à son complice, et dans quelques-unes de ces lettres, on aurait cru voir l'indication du projet de vol.

Le voleur qui s'est suicidé, Martin, dit-on, aurait été employé ici comme courtier d'affaires par un courtier de commerce, de la confiance duquel il aurait abusé.

C'est ici qu'il aurait conçu l'idée de son crime, et qu'il en aurait fait part à son complice, qui a habité comme lui St-Florent, et qui serait venu à Paris pour l'assister dans la consommation du vol. Ces détails, comme on le voit, diffèrent beaucoup de ceux que nous avons déjà donnés, mais on nous assure que ce sont dans ce moment les plus probables. La police serait, ajoute-t-on, sur la trace du complice, et espérerait bientôt le saisir.

(*Droit.*)

TROUBLES DANS LA CALABRE.

Des lettres de Rome, du 14 décembre, contiennent que des troubles avaient éclaté depuis quinze jours dans les Ca-

SOUVENIRS DE L'EMPIRE.

UN EMPRUNT.

Un vieux soldat de la garde, que protégeait le grand maréchal Duroc, obtint un jour une audience particulière de l'empereur. « Ah! c'est toi, mon ami, lui dit Napoléon en le reconnaissant pour un de ses braves, que me veux-tu? »

— Sire, il m'est arrivé un grand malheur...

— Une injustice, un passe-droit, n'est-ce pas? »

— Non, Sire. J'ai une bonne femme de mère, qui vivait heureuse et contente du produit de la paie que lui faisaient ses cinq enfants, tous soldats comme moi; elle habitait une chaumière que le feu vient de dévorer; et comme il ne lui reste plus que 77 ans, et des larmes pour pleurer, ce n'est pas assez.

— Tu viens me demander une pension pour elle, c'est juste : la mère d'un de mes braves doit compter sur moi, je verrai le ministre de l'intérieur. Es-tu content? — Non, sire.

— Diable! tu es bien difficile. Alors que veux-tu donc? un bon sur le trésor. — Non, sire, ce n'est pas que je trouve votre signature mauvaise; mais le temps que les commis mettront à enregistrer, timbrer et parapher votre bon, il n'y aura plus de vieille mère pour moi. Tenez, mon empereur, je n'y vais pas par quatre chemins; je viens vous emprunter de l'argent de la main à la main; et

labres. Dans la Calabre ultérieure, un grand nombre de collecteurs, d'employés, douaniers et même de magistrats de police ont été tués, blessés ou forcés de s'enfuir. Le peuple a brûlé des bureaux; il y a eu quelques échanges de coups de fusil entre lui et les troupes de ligne; mais les soldats, comme les gardes côtes, ont bientôt fraternisé aux cris de destruction contre tous les agents du gouvernement. Du côté du golfe de Tarente, ce sont quelques curés libéraux qui ont prêché le peuple, en lui disant que la cause de sa misère est dans les folles dépenses du gouvernement absolu, et qu'il est temps d'y mettre fin.

Un navire français, qui a relâché à Reggio, rapporte, d'un autre côté, que le mécontentement ne s'exhale pas dans les campagnes de la Calabre, et l'annonce d'une occupation autrichienne qui doit succéder immédiatement au choléra, blesse toutes les classes du peuple.

Les Siciliens, pour leur part, ont déclaré qu'ils ne la subiront pas. Les régiments autrichiens, qui attendent aux frontières de la Lombardie la cessation du choléra, pourraient bien susciter des révolutions dont les émeutes de la Calabre et les déclarations de la Sicile ne sont que le prélude.

Une corvette napolitaine, qui était à Civita-Vicchia, a mis à la voile, immédiatement après l'ordre qui lui a été transmis par l'envoyé de Naples à Rome. La moitié de la garnison de Gaète est partie, le 10, pour Naples.

Il paraît que le roi, comptant sur l'appui de l'Autriche, se montre moins effrayé que ses ministres de ce qui se passe. Il pourrait bien se faire aussi que toutes ces nouvelles fussent exagérées. Nous les rapportons telles qu'on les donne.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici comment se termine une lettre de Madrid du 17 :

« Quelques soldats du 3^e régiment de la garde royale appartenant à la division du général Rivero, qui passait dans notre voisinage se rendant en Castille, ont cherché à troubler la tranquillité en insultant et maltraitant indistinctement plusieurs gardes nationaux et diverses autres personnes. Il y a eu des blessés et des tués de part et d'autre. Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour prévenir le retour d'aussi scandaleux excès. »

Suivant les dernières dépêches télégraphiques reçues par le gouvernement, il devait y avoir à Bilbao une affaire décisive le 24. Espartero avait quitté Portugalette avec son artillerie et s'était placé sur la rive droite du fleuve pour faire attaquer de ce côté.

Gomez est arrivé à Durango le 17, laissant à Orduña une garnison de 4 à 5,000 hommes. Cabrera était près de se joindre à lui.

On écrit de Durango, 17 décembre 1836 :

« Hier nous avons rechassé Espartero qui, depuis trois jours, avait traversé le Nervion après y avoir jeté un nouveau pont au-dessous du fort du Desierto pour attaquer celui de Cartejana. »

En repoussant Espartero jusqu'à Portugalette, nous lui avons fait quelques prisonniers.

On écrit de Saragosse que Cabrera a été trouvé mort à deux lieues de la place où il avait été battu par Nogueras. Nous ignorons si le fait est vrai; mais d'autres lettres nous assurent qu'on avait fait plus de deux cents prisonniers et ramassé beaucoup de mules et de chevaux.

(*Eco del Comercio.*)

Une nouvelle expédition contre Constantine est résolue, il n'est plus possible d'en douter; le journal dépositaire de la pensée ministérielle, le *Journal des Débats*, l'affirme en ces termes :

pour que vous ne pensiez pas que je veux vous tromper, voici mon livret, vous toucherez mon prêt, la solde de ma croix; le quartier-maître vous comptera tout cela.

— Garde ton livret, mon brave; entre deux vieilles connaissances comme nous la parole suffit. Voici un rouleau en attendant (c'était 1000 francs), tu me rendras cela quand tu seras colonel. — Merci, mon empereur, mais en attendant vous devriez bien me nommer caporal, pour avancer un peu l'époque du remboursement.

Quelques jours après, le vieux soldat reçut les galons de sergent.

UN DINER CHEZ LE CARDINAL FESCH, ET LE SÉNATEUR QUI SE FAIT ATTENDRE.

Le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, vivait fort retiré à Paris, dans son bel hôtel de la rue du Mont-Blanc; il voyait et connaissait peu de monde; seulement trois ou quatre fois dans l'année, il croyait devoir donner des dîners d'apparat. Quant il avait des invitations à faire, il ouvrait l'almanach impérial, et choisissait à peu près au hasard dans le sénat, le corps législatif, le conseil d'état, la magistrature et le haut clergé.

C'est ainsi qu'en avril 1804 quarante personnes avaient été invitées pour l'un de ces dîners, et trente-neuf convives étaient réunis dans les salons du cardinal. Il était sept heures et demie, et l'on ne se met-

« Le ministère prépare des ressources pour une expédition nouvelle qui puisse défer tous les obstacles, et dont rien n'empêchera le succès. Au mois de mars notre armée retournera sous les murs de Constantine.

« Les bons citoyens ne sont pas ceux qui disent : Accusons le gouvernement du désastre de Constantine; ce sont ceux qui disent : on a échoué devant Constantine; Constantine sera prise; le sang de nos troupes a coulé, ce sang sera vengé. »

COMMERCÉ.

FERES, FONTES ET AUTRES MÉTAUX.

St-Dizier, 15 décembre. — Les usines de la Marne sont toujours noyées. Quelques forges des rivières voisines ont aussi quitté leurs travaux. Il n'est, au reste, que très peu question d'affaires. On a offert 43 francs d'un lot de 150,000 kilogrammes de demi-roches; les vendeurs ayant tenu à 435 fr., le marché n'a pas eu lieu. Du Ribeton a été vendu 235 fr.

Rouen, 19 décembre. — Cuivre. — Toujours même calme pour les cuivres tant anglais que de Sibérie; néanmoins, le cours reste ferme à 260 fr. 0/0 kil. Les détenteurs ont la meilleure opinion de cet article. Ils se fondent sur ce que l'Angleterre ne nous ayant fait que de faibles expéditions cette année, à cause du prix élevé de ce métal dans les mines, les droits et les frais auraient été en pure perte pour les envoyeurs. Le prix, à Liverpool, a été constamment à 280 fr. les 0/0 kil. Il est certain qu'aussitôt que les besoins de la consommation se feront sentir, la hausse aura lieu, la Russie n'ayant pas augmenté ses expéditions cette année. — Plomb. — Les plombs restent toujours à leur cote nominale. Rien ne paraît encore nous fixer l'époque de la reprise de ce métal; néanmoins si les nouvelles qui nous ont été communiquées en bourse samedi dernier se confirment, que Gomez chef de bandes carlistes en Espagne, aurait inondé les mines, ainsi qu'il l'a fait pour les mines de mercure, l'extraction du minerai se trouvant paralysée pour longtemps, nos détenteurs retrouveraient bientôt de quoi les indemniser des énormes différences qui existent entre le prix actuel et celui d'achat. — Etains. — Les étains, qui, par suite de spéculation, étaient tombés à 245 fr. 0/0 kil., sont aujourd'hui mieux tenus. On nous signale plusieurs affaires à 230 et même à 232-50. Cet article est recherché à ce prix.

— Fontes de fer. — Ce métal est en voie de hausse, plusieurs affaires ont été faites la semaine dernière à 25 francs et même 25-50. Espérons que nos prévisions se réaliseront et que les prix se mettront bientôt en rapport avec ceux du pays de production, les éléments de baisse étant disparus. — Zinc. — On cite plusieurs petits lots traités à 48 francs 0/0 kilog. Cet article pourrait bien rester quelque temps encore à ce prix, la consommation en étant presque nulle pour le moment, et les masses de matière brute considérables.

BELGIQUE.

Bruxelles, 25 décembre (trois heures). — Aujourd'hui dimanche, et grande fête, il y avait peu de monde; on n'a guère parlé d'affaires. Ardoin 1/2 A. 5/8 P.; Mutualité 1/3 7/8 cours; actions Réunies 02 A.

Le courrier de Londres n'est pas encore arrivé, peut-être la malle n'a-t-elle pu entrer à Ostende, où elle est retardée par la mauvaise route.

Amsterdam, 23 décembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 5/16 1/2 7/16, 5 p. c. 99 15/16 100, billets de chance 22 3/4 7/8, syndicat 94 5/8 13/16, société de commerce 179 3/4 180 1/4, Ardoin pièce de 85 liv. 49 1/16 13/16 1/16, grosses pièces 1/3 1/8, différée 8 1/4 passive 5 3/4, brésiliens 84, russes 403 7/8.

Dans notre avant-dernier numéro, nous avons dit qu'il était question de détacher du ministère de l'intérieur la division du commerce pour l'annexer au département des

taut pas encore à table; le cardinal paraissait inquiet, et la faim alon geait toutes les figures.

— Vous attendez encore quelqu'un, monseigneur? se hasarda à dire l'un des convives

— Oui, j'attends un respectable sénateur.

Une demi-heure s'écoula, le même convive revient au cardinal :

— Monseigneur, le respectable sénateur est peut-être malade?

— Oh! non, il me l'aurait fait dire.

Une nouvelle demi-heure se passe.

— Mais, monseigneur, quel est donc ce respectable sénateur?

— C'est M. le comte Joseph De Laville-Leroaix.

— Mais, monseigneur, il est mort depuis un an, à peu près jour pour jour : tous les journaux du 3 avril 1803 ont annoncé qu'il venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante sur l'escalier des Tuileries, au moment où il se rendait chez le premier consul.

— C'est différent; alors il faut nous mettre à table.

AMBITION DE NAPOLEON EN 1802.

Napoléon, premier consul et empereur, consacrait presque tous les jours, quand il était à Paris, une heure ou deux de l'après-dîner à des causeries familières auxquelles peu de personnes étaient admises. C'étaient le second consul ou l'archichancelier, des généraux de premier rang, deux ou trois aides-de-camp, et ceux des membres du conseil d'état qui jouissaient de la faveur du chef suprême.

relations extérieures, et de mettre à la tête de ce département M. de Thux et à la tête du ministère de l'intérieur M. Fallon, membre de la chambre des représentants. On parle aujourd'hui d'une autre combinaison ministérielle, d'après laquelle M. de Theux conservait le portefeuille des affaires étrangères, tandis que le ministère de l'intérieur serait divisé en deux grandes administrations qui dirigeraient avec le titre de ministres Messieurs Fallon et Hypolite Dellafaille. Ces renseignements nous sont transmis par des personnes que nous avons lieu de croire bien informées : cependant nous ne pouvons nous résoudre à prendre au sérieux une combinaison qui aurait pour résultat de confier l'administration d'un département ministériel à M. Hypolite Dellafaille, dont la nomination aux fonctions d'administrateur des beaux-arts a déjà excité tant et de si justes réclamations.

(Observateur.)
— Le ministre des affaires étrangères de la marine porte à la connaissance des navigateurs les avis suivants qu'il vient de recevoir du bureau de *Trinity House*, relativement à l'installation de nouveaux fanaux sur la côte orientale de la Grande-Bretagne :

Trinity House, Londres, 7 décembre 1836.

La corporation de *Trinity House*, prenant en considération les demandes qui lui ont été adressées par les marchands propriétaires, patrons et autres personnes intéressées dans la navigation de la côte orientale de l'Angleterre et du canal du Swin, pour obtenir l'installation d'un fanal flottant aux endroits suivants :

- Saint-Nicholas Gatt;
 - A la pointe nord-est du Shipwash-Sand;
 - Et sur le banc du milieu du Swin,
- Informés les navigateurs que l'on équipe en ce moment des bâtiments pour les stations désignées ci-dessus, et qu'ils y seront mouillés dès que leur armement aura été complété. Les capitaines des navires et pilotes sont avertis que le fanal à chacune de ces stations ne sera composé que d'une seule lanterne.

Trinity House, Londres, 16 décembre.

Par suite de l'avis publié par la corporation sous la date du 7 courant, les navigateurs sont informés qu'à dater du 1^{er} janvier 1837, au coucher du soleil, un fanal flottant sera allumé dans chacune des stations ci-dessus désignées, à moins que l'intempérie de la saison n'empêche les bâtiments de s'y rendre pour cette époque.

Les capitaines de navire, pilotes et autres, sont avertis que le fanal de chacune de ces stations ne sera composé que d'une seule lanterne. Pendant le jour, le signe distinctif de chaque bâtiment sera un sphéroïde (*a ball*) placé au haut du mât. Ce signal sera retiré si les bâtiments perdaient leur position en chassant sur leurs ancres.

Les marques et relèvemens de chacun de ces bâtiments, et les autres particularités qui pourraient s'y rattacher, seront, dans peu de temps, portés à la connaissance du public.

Nous apprenons que M. Ch. de Brouckère est parti hier pour Paris, où déjà M. Meus trouve depuis plusieurs jours. On nous assure que les directeurs de nos deux banques ont été mandés par le gouvernement français, à l'effet de s'entendre sur le projet de loi à présenter aux chambres, pour la concession du chemin de fer de Paris à la frontière belge.

Le ministère français paraît décidé à concéder cette grande entreprise à une société à la tête de laquelle se trouveraient MM. Meus et de Brouckère. (Indépendant.)

On nous assure que par suite des préventions que l'on est parvenu à susciter contre les grandes associations, M. Meus est déterminé à fixer à Paris le siège de la société de la Mutualité industrielle, que le gouvernement français se montrerait très-disposé à autoriser. Ainsi les capitaux belges, engagés dans cette société, serviraient à alimenter l'industrie française. Si cette nouvelle dont nous aimons encore à douter, se vérifiait, la presse belge pourrait se flatter d'avoir accompli l'œuvre la plus retrograde qui fut jamais entreprise. (Idem.)

Nous savons maintenant le secret de la résistance opposée à l'exhumation de Mme de Bériot. On sait qu'en Angleterre on ne visite pas un seul monument public sans payer de fortes rétributions. Il paraît que les marguilliers de l'église de Manchester, comptant qu'il ne passerait guère de voyageurs par leur ville, qui ne voudraient visiter le tombeau de la célèbre cantatrice, auraient acheté ses défunts mortelles de la personne que M. de Bériot avait chargée du soin de ses funérailles.

Ainsi c'est un sordide motif d'intérêt qui a amené cette résistance opiniâtre dont nous avons été les témoins, et qui a dicté contre M. de Bériot les ignobles calomnies que nous avons dû reposer.

Ces causeries se prolongeaient suivant que le maître avait plus ou moins bien dormi la nuit précédente, suivant qu'il s'était plus ou moins fatigué dans la journée; elles étaient tristes ou gaies, suivant que les nouvelles du jour étaient bonnes ou mauvaises. Quelquefois la causerie se trouvait tout naturellement terminée, parce que Napoléon, allongé sur un canapé y était endormi.

Un soir le premier consul (il l'était encore à cette époque) se montrait plus expansif qu'à l'ordinaire; il parlait seul, il parlait bien; on l'écou-
tait avec autant de plaisir que d'intérêt tous les sujets avaient été passés en revue; enfin le mot *ambition* fut prononcé.

— On me croit ambitieux! s'écria le premier consul... ambitieux! et de quoi? Moi, de l'ambition! Ecoutez, monsieur, ce que je vais vous dire, je vous autorise à le répéter. Dans trois ans, je me retire des affaires. J'aurai cinquante mille livres de rente; avec mes goûts c'est plus qu'il n'en faut. J'aurai une campagne, parce que madame Bonaparte (plus tard l'impératrice Joséphine) aime la campagne. Alors je ne demanderai qu'une chose, je l'aurai bien méritée, et je la veux absolument. — Avez-vous une campagne, monsieur? — Est-ce là être ambitieux? — Non, monsieur.

Je vous en fais juge, le premier consul parlait au commencement de sa vie, et de bonne foi, mais les circonstances ne de 1802; il était sans doute de... et l'appétit ne vient-il pas tou-
changent-elles pas notre manière de... jours de maugnant?

— La cour d'assises a condamné aujourd'hui à deux heures, le nommé François Lebrun, ex commis greffier, au tribunal de première instance de Bruxelles, convaincu d'avoir soustrait plusieurs sommes déposées audit greffe à 6 années de travaux forcés et à l'exposition. Le jury l'a déclaré coupable à la majorité de 7 voix contre 5, la cour s'est réunie à la majorité du jury.

— Au marché de Gand du 22, il a été vendu 150 pièces de toiles dites Brabant, de la largeur de 96 à 122 centimètres, aux prix de 13 à 22 gros; 685 pièces de toiles noires à teindre, etc., de même largeur, aux prix de 12 à 20 gros; plus 15 pièces de toutes largeurs de toiles à rideaux et 44 pièces de toiles à voiles de toute espèce.

LIEGE, LE 25 DÉCEMBRE.

DU SUBSIDE THEATRAL.

Le théâtre offre, sans contredit, un délassement noble, c'est, de tous les plaisirs, celui qui réclame le plus impérieusement les besoins civilisateurs de notre époque. Propagez le goût du spectacle, rendez-en la jouissance accessible à tous, et vous aurez fait un grand pas dans la voie qui doit amener l'extinction des habitudes vicieuses auxquelles est encore assujettie une partie de notre population, habitudes qui ne donnent que trop souvent lieu à des scènes de désordres et de scandale.

Le spectacle n'est plus ce qu'il était autrefois; alors, il suffisait de parler à l'âme; aujourd'hui, il faut encore parler aux yeux; alors une tragédie de Racine, de Corneille, une comédie de Molière, pouvaient suffire aux plaisirs intellectuels d'une soirée. Un acteur qui sentait vivement et qui savait exprimer ses sensations, voilà, en fait de *sujets*, tout ce qu'on exigeait; on les trouvait donc facilement. Aujourd'hui ces qualités ne suffisent plus; on en exige d'autres, que l'acteur ne peut tenir que de la nature seule, et dont elle se montre assez souvent avare; témoin nos premiers chanteurs et nos premiers téneurs; aussi ces artistes sont aujourd'hui en fort petit nombre, et leur rareté force les directeurs à les rétribuer largement. D'un autre côté, l'exécution de notre musique nouvelle réclame un orchestre nombreux; et les pièces qu'enfantent nos auteurs dramatiques et lyriques demandent à la représentation des décors brillants et nouveaux, riches ou bizarres, toutes choses qui occasionnent à une direction des dépenses tellement considérables, que les recettes ordinaires ne sauraient plus y suffire; il faut donc que l'on supplée à cette insuffisance; un subside devient donc nécessaire, et, toute proportion gardée avec les ressources de la commune, plus il sera élevé, plus la direction aura les moyens de rendre les représentations attrayantes et par conséquent avantageuses à la commune, par les raisons que nous déduisons plus bas.

Mais avoir établi la nécessité d'un subside, ce n'est pas avoir prouvé qu'il y aurait justice à le mettre à la charge de la caisse communale; car, dans ce dernier cas, n'est-ce pas le faire supporter par la classe pauvre, qui ne va pas au spectacle, et qui par conséquent n'en profite pas? Je ne suis pas de cet avis, si le subside est une condition d'existence pour le théâtre, et il en est ainsi aujourd'hui.

Voici nos raisons :
Les fonds accordés à la direction passent immédiatement dans les mains des acteurs, machinistes, décorateurs, musiciens, qui eux-mêmes les font circuler parmi cette foule d'ouvriers et de marchands dont des besoins multipliés et de toute espèce les rendent tributaires; cet argent retourne donc en définitif à sa source, et même en plus grande abondance; car, chaque fois qu'une pièce nouvelle, montée avec soin, est représentée sur notre scène, ne voyons-nous pas les habitants des villes voisines, Tongres, Hasselt, Verriers, Huy, arriver chez nous, où ils séjournent souvent plusieurs jours. Croit-on que nos voisins se bornent à verser trois francs dans la cassette du directeur? Non, sans doute; nos magasins élégants et si bien assortis, sont visités par eux; ils y font des emplettes plus ou moins considérables; de manière que directeur, aubergistes, modistes, marchands de nouveautés, etc., retirent quelque chose de ces voyages; et tout cela est dû au subside théâtral, puisque c'est au théâtre que nous devons la visite de nos voisins.

Nous avons dit : propagez le goût du spectacle, rendez-le accessible à tous, et la morale ne fera qu'y gagner. Il est, pensons-nous, un moyen pour atteindre le but indiqué : ce serait de diminuer, dans le courant de la semaine, le dimanche excepté, le prix des places à l'amphithéâtre; cette mesure, loin de nuire à la recette, n'aurait pour résultat que de l'augmenter. La diminution des prix mettrait le spectacle à portée de plus de monde, et elle

RÉPARTIE HEUREUSE.

Au commencement de la campagne de Tilsitt, l'empereur étant à Berlin, il lui prend fantaisie d'aller faire une excursion, seul et à pied, du côté où les soldats français avaient coutume de se livrer au plaisir de la danse.

Arrivé près d'une guinguette, sans avoir été remarqué, ni reconnu, il voit devant lui un maréchal des logis des chasseurs à cheval de sa garde, donnant le bras à une grosse et ronde Allemande, et se dirigeant vers la guinguette, qui n'est éloignée d'eux que d'une portée de fusil. Alors l'empereur presse le pas, et s'amuse à écou-
ter les propos galans que le sous-officier adresse en français à sa belle, qui, bien que ne comprenant pas, ne lui en répond pas moins en allemand.

— Mon petit chou — lui disait le chasseur — nous allons bien nous amuser. — Hia, hia! — C'est le petit tondu qui paie les violons avec les kriches de votre monarque, ainsi il n'y a pas d'affront. — Hia, hia! — Alors dépêchez-vous et en avant... — Un moment, pas si vite, dit à son tour l'empereur en s'approchant tout à fait, certes il faut toujours aller en avant, mais pour cela il faut que j'en donne l'ordre.

Le maréchal des logis s'était retourné et avait reconnu l'empereur;

compenserait en quelque sorte la part de contribution que la classe peu aisée aurait à supporter dans le subside accordé à la direction.

DE LA CONTREBANDE DANS LE LIMBOURG.

On sait avec quelle audace et quelle opiniâtreté la contrebande s'exerce dans le Limbourg, jusque aux environs de Maestricht. On voit presque chaque jour des bandes de 30, 50 et jusqu'à 100 fraudeurs à la fois, entrer en campagne et se livrer hardiment à cet odieux trafic. Ces bandes se recrutent de gens accourus de plusieurs lieues à la ronde, et même de l'étranger. Bon nombre d'entre eux sont armés, et ne craignent pas de se mesurer avec les douaniers. Il en résulte souvent des collisions sanglantes, et dans lesquelles, tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là, sont victimes. Deux malheureux habitants de la commune de Steyn, canton de Merssen, viennent encore d'être mortellement blessés de coups de feu tirés sur eux par deux préposés de la douane à Itteren, dans une attaque nocturne que ces derniers ont eu à soutenir contre une bande de fraudeurs. L'un d'eux a succombé, et l'autre est en imminent danger.

Cet événement est arrivé dans la nuit du 22 au 23 décembre. C'est depuis peu de temps le troisième de même nature; et l'on peut prédire qu'ils se multiplieront, si le gouvernement n'avisé promptement aux moyens de réprimer d'une manière quelconque, la contrebande qui se fait scandaleusement dans cette province, soit en renforçant considérablement la douane, soit par d'autres mesures, telles entre autres que l'abaissement des droits. C'est déjà pour elle un malheur que d'en être actuellement le théâtre; mais ce sera dans l'avenir un malheur plus grand, et qui se perpétuera; car rien n'est plus fait pour démoraliser les habitants, pour les arracher à des occupations paisibles et utiles, pour les jeter dans des habitudes de dureté, de faiblesse et de désordre, qu'il sera plus tard bien difficile d'extirper, si on les laisse s'implanter dans la population.

QUESTION D'EXTRADITION.

Un sieur Frédéric Schrouy, à Eibrfelf, en Prusse, y tomba en faillite. Comme beaucoup d'autres, il quitta son domicile, et muni d'un passeport en règle, il vint s'établir à Liège. On assure même qu'il fut autorisé par la régence de cette ville à s'y fixer. Après un assez long séjour, il partit d'ici et transporta son domicile à Duant. Il y avait formé un établissement de commerce qui était en voie de fructifier, lorsqu'il se vit tout-à-coup arrêté et incarcéré sans aucune instruction, sans l'ombre d'une formalité préalable, et sur un simple ordre du ministère. Cette mesure venait à la suite d'une demande d'extradition formée par le gouvernement prussien, et motivée sur un arrêté de mise en accusation de la cour de Cologne pour prétendue banqueroute frauduleuse.

Cet étranger, arrivé en Belgique avant que la loi sur l'extradition fut mise en vigueur à l'égard de la Prusse, peut-il être frappé rétroactivement par l'effet de cette loi? telle sera la question que le ministre de la justice aura à décider.

Nous ignorons si la cour de Liège, qui vient d'être consultée, a examiné le point de droit, et quel a été son avis sur la demande d'extradition. Le sieur Schrouy vient d'adresser au gouvernement un mémoire dans lequel il soulève cette question qui présente une difficulté assez grave. Il réclame sa mise en liberté, qui lui permettrait de reprendre ses affaires laissées à l'abandon, avec sa demeure et son mobilier, par suite de sa captivité; il y prend même, nous dit-on, l'engagement de désintéresser entièrement ses créanciers; ce qui ne devrait plus laisser de cause à la mesure rigoureuse de l'extradition, lors même que celle-ci ne serait entachée ni d'illegalité, ni de rétroactivité.

Hier, 25 xbre., vers 2 heures du matin, des personnes qui passaient au pied du Pont des Arches, s'aperçurent que le feu s'était manifesté dans les greniers d'une maison de cette rue; occupée par le sieur Steemsters-Bastin, fabricant de poêles. Elles donnèrent l'éveil, et une heure après il était éteint, grâce à la promptitude des secours qui furent apportés.

Il paraît que c'est à la suite d'une imprudence commise par la servante, que l'incendie a eu lieu dans des pièces de vieux bois déposées au grenier; le dommage est heureusement fort peu considérable.

On cite comme s'étant particulièrement distingués les gardes pompiers Gilles Hodeige et Gilles Mordant, M. le capit. du 9^e de ligne Lockman, MM. Lassau, négl., Legros, commissionnaire, Evard, cabaretier, et Henu, cocher; on fait aussi l'éloge de militaires des pontonniers et de l'artillerie pour le concours qu'ils ont prêté aux bourgeois.

mais, sans se déconcerter, il porte la main à son chapeau et lui répond : « Mon empereur, c'est inutile, car pour aller en avant, vous n'avez pas besoin de parler, il suffit qu'en vous voie. »

Cette répartie flamande fit sourire l'empereur et valut peu de temps après l'épaulette d'officier au maréchal des logis, qui peut-être l'aurait attendue encore long-temps.

Cependant, nous devons le dire, lorsque le hasard contribuait ainsi à faire donner des grades, ce n'était jamais qu'après que l'empereur se fût assuré que celui auquel il les accordait, en était digne.

Lundi soir, au moment où la dernière pièce terminée, le public évacuait la salle de Drury Lane (Londres), un individu, qui depuis a déclaré se nommer James Maccarty, est monté debout sur l'appui de la seconde galerie et a domé une tête au milieu du parterre. Bien qu'il ait heurté plusieurs personnes, il a été seul blessé, et même il ne paraît pas l'être dangereusement. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que cet individu n'était nullement ivre, et qu'il avait semblé prendre le plus grand plaisir à la représentation.

MM. les bourgmestre et échevins se sont trouvés sur les lieux, ainsi que M. le conseiller Hanquet, les commissaires de police D-many et Kirsch, les majors de place, plusieurs officiers d'artillerie, et des hommes de la gendarmerie.

Par arrêté du 19 décembre 1836, le roi approuve les statuts et autorise l'établissement de la société anonyme; dite *société des charbonnages d'Hornu et de Wasmes*.

Par arrêté de la même date, un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Cabru Février (F. L.), bottier à Namur, pour un nouveau genre de chaussure, propre à préserver de l'humidité.

Par arrêté royal du 19 décembre 1836, le sieur Monens (Jean-Audré), chef de division au gouvernement provincial de Liège, est admis à faire valoir ses droits à la pension.

Le *Droit*, journal de Paris, rend compte d'un procès entre les messageries royales et un voyageur victime d'un affreux accident :

Le 2 février 1835, la voiture allant de Paris à Strasbourg vers non loin de Saint-Dizier, au-dessus du village de Chancency, à cinq heures du matin. Elle fut culbutée au bas d'une berge de six pieds de hauteur et taillée à pic. Douze voyageurs furent plus ou moins blessés. Celui qui eut le plus à souffrir fut M. Capron, commis voyageur, déjà privé du bras droit, et qui, dans cette déplorable circonstance, eu l'épaule gauche fracturée. On le tira de la voiture par le châssis d'une portière, et il fut immédiatement transporté à Bar-le-duc, où il reçut les secours qu'exigeait sa position.

Ces poursuites correctionnelles furent dirigées contre le postillon, qui fut condamné à deux mois de prison. Une indemnité avait été offerte à M. Capron par les messageries royales; mais on ne put s'entendre sur le chiffre.

Le tribunal de la Seine, saisi par M. Capron d'une demande en 15,000 fr. de dommages-intérêts contre les messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires, lui en alloua 8,000.

Cette somme ne parut pas suffisante à M. Capron qui sur l'ordonnance de son médecin, avait été prendre les eaux à Aix et à Tœpliz. Il fit appel du jugement et la cour royale, présidée par M. Léguier, a substitué à la condamnation de 8000 fr. de dommages-intérêts une pension alimentaire et insaisissable de huit cents francs, payable par quartier, de trois mois en trois mois.

Une lettre de Constantinople, datée du 30 novembre et adressée à une maison de Verviers, porte qu'en moins de 4 mois, le fléau de la peste a fait périr 83,000 personnes. A cette époque, le fléau continuait ses ravages. (J. de Verviers)

Lors du ouragan du 29 novembre dernier, le navire belge *Leopold 1^{er}*, capitaine Panschke, échoua près de Waerden sur les rives de l'Escaut; les marins de la flotte hollandaise réunirent tous leurs efforts pour sauver le navire et la cargaison, mais au moment de mettre le navire à flot, le bourgmestre de ce village et un grand nombre de paysans se présentèrent sur la digue, armés de fusils et de haches, et s'opposèrent au départ du navire, sous le prétexte que les dégâts, occasionnés par l'échouement, devaient d'abord être réparés et payés. Alors arriva une canonnière hollandaise, dont le commandant annonça la ferme intention de réprimer le moindre désordre qui eût empêché le renouement du navire. Sa contenance en imposa à la population et le capitaine belge n'eût qu'à se féliciter de cette intervention et des secours qui lui ont été prodigués.

Un arrêté du même jour accorde des récompenses pécuniaires et des médailles aux personnes dont les noms suivent, pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, savoir :

DANS LA PROVINCE DE LIÈGE.

Aux sieurs Kreit (François), Goerd (Cornelle) Wintgens (Jean-Michel), cultivateurs; Flass (Jean), domestique et Feller (Jean-André), charbon, domiciliés à Welkenraedt, pour s'être distingués par leur courage et leur dévouement, lors de l'incendie qui éclata dans la commune de Lanzenberg, le 14 août 1836, à chacun une somme de 30 francs;

Au sieur Cabartoux (Godefroid), aide-charretier à Ans-et-Glain, pour avoir, le 30 mars 1836, cherché à arrêter, au péril de ses jours, une charrette dont les chevaux s'étaient emportés, une somme de 40 francs.

Le sieur Cabartoux est estropié par suite de blessures qu'il reçut dans cette circonstance.

Au sieur Haulin (Jean-Pierre), boulanger à Verviers, pour avoir, les 9 et 10 juin 1836, sauvé au péril de ses jours, deux personnes près de se noyer dans le canal, une somme de trente francs.

Note des condamnations prononcées par le tribunal de simple police dans sa séance du 17 décembre 1836.

Jeux de hasard. — Deux condamnations à dix francs chacune.
Étranger logé sans déclaration de l'aubergiste à la police. — 6 francs d'amende à charge de ce dernier.
Tas de matériaux non éclairés durant la nuit. — 4 francs d'amende.
Eaux jetées sur le pavé. — 2 francs d'amende.
Dépôt de cendres au-dessus d'une pompe publique. — 1 franc d'amende.
Bois répandu sur la voirie. — 2 francs d'amende.
Passage d'une charrette chargée sur des terres ensemencées. — 2 francs d'amende.
Dégradation de la voie publique. — 2 francs d'amende.
Défaut de comparution d'un témoin assigné. — 5 francs d'amende.
A l'Hôtel de Ville, le 21 décembre 1836.

M. Étienne Soubrea l'honneur d'annoncer qu'il donnera un grand concert le vendredi 20 janvier 1837. Le programme paraîtra sous peu.

ANNONCES
ET AVIS DIVERS.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE,
OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRESComposant les Autorités administratives, civiles, judiciaires
et militaires de la Province, pour l'année 1837.

Rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté des nouvelles organisations Provinciales et Communales. Volume grand in-18 de 396 pages, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 fr. 20 c.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr. 70 c. Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Aube, chez H. J. MATHIAS; à Warin, chez MEUNIER; à Hoy, chez Mlle. Jos. GODIN, H. KNOPS et PRUD'HOMME-GODIN; à Verviers, chez V. RENARD-CROISIER et AUGENOT fils; à Spa, chez A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGOUL. 638

LA BONNE ANNÉE.

ALMANACH NOUVEAU, POUR 1837.

1 vol. in-18 de 150 pages. Prix: 50 centimes.

CET ALMANACH SE VEND :

A LIÈGE, chez l'éditeur, J. G. LARDINOIS, libraire, rue Devant-les-Carmes; A VERVIERS, chez M. REMAGLE, au bureau du *Nouvelliste* et Mlle OGER libraire; A HUY, chez M. KNOPS, A SPA, chez M. MARECHAL, libraire; A SAINT-TROOND, chez les demoiselles SMETS, libraires; A HERVE, chez L. RIGOT, libraire, à RUREMONDE, chez M. ROMEN, libraire. 670

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL QUOTIDIEN.

BRUXELLES, RUE DE LA MADELAINE, n° 51.

MODE DE PUBLICATION. — *L'Observateur* paraît à Bruxelles, le soir, avec les nouvelles de Paris de la veille; il est distribué le lendemain dans les provinces. — Même format, même abondance de matières que les plus grands journaux.

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Dans les provinces. Pour un an, 68 fr.; pour trois mois, 17 fr.; pour Bruxelles, 15 fr.

AVANTAGES ASSURÉS AUX ABONNÉS. — A dater du 1^{er} janvier 1837, tout abonnement pris pour un an, ou pris seulement pour trois mois, et continué ensuite de trimestre en trimestre de manière à avoir duré en tout un an, donnera droit à une part dans les bénéfices que pourra rapporter la publication du journal pendant l'année d'abonnement. — L'abonnement pris pour un an, se payera par quarts de trimestre en trimestre. — Celui qui se sera abonné pour un an peut toujours, à la fin de chaque trimestre, renoncer à son abonnement. — Ceux qui prendront 5 abonnements à la fois, obtiendront une remise de 10 p. %. Les abonnés à l'année jouiront d'une remise de 25 p. % sur le prix de leurs annonces.BUT DU JOURNAL. — *L'Observateur* est consacré à la défense des deux grands résultats de la révolution de 1830: l'indépendance du pays, et ses libertés. Il veut l'ordre et la liberté aux conditions de la constitution; il veut l'indépendance nationale aux conditions honorables et avantageuses, que la Belgique, pour prix de sa modération et des sacrifices qu'elle a faits à la paix de l'Europe, est en droit d'exiger. Il veut l'application la plus large et la plus libérale des principes de la constitution; mais, partisan de la monarchie représentative, telle que l'a organisée le Congrès national, il repousse toute alliance avec les partis qui veulent autre chose que la constitution, soit qu'ils veulent moins, soit qu'ils veulent davantage. — La rédaction est exclusivement confiée à des écrivains belges. 625

VENTE

POUR CAUSE DE DÉPART.

MERCREDI prochain, 28 décembre, à dix heures du matin, au domicile du sieur Beurte, sis au faubourg Hocheporte, à Liège, à l'entrée de la ruelle Fond Pirette, l'huissier ENGLEBERT procédera à une

VENTE

D'OBJETS MOBILIERS,

Consistant en tables, chaises, ustensiles de ménage, quatre bons chevaux, dont trois hongres et une jument, avec leurs harnais, quatre belles charrettes dites *clichets*, et autres objets trop longs à détailler.

Les chevaux et charrettes se vendront à six mois de crédit, si on le désire, moyennant bonne caution.

ENGLEBERT. 664

GRAND
BAZAR A PRIX FIXE.

RUE DE LA RÉGENCE.

L. MONSEUR

a l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS avec un
Assortiment considérable en objets de

NOUVEAUTÉS POUR AMEUBLEMENT;

tels que meubles de fantaisie pour étrennes, avec incrustation en cuivre et en acajou; meubles de salon en palissandre incrusté et en toute espèce de bois; pendules en bronze doré; candélabres, lustres formes nouvelles; pendules en porcelaine; vases antiques et autres; services de table dorés; genre rocaille, et petits objets de goût. Lampes astrales et à suspension; tous les articles en plaqués; tous les objets pour église, imitation d'or et d'argent; pendules et vases à sujets religieux; étoffes de tout genre pour rideaux, franges, galons, ornements dorés et autres. Tout ce qui concerne la literie.

Les nouveaux arrangements qu'il vient de prendre avec ses fabricans le mettent à portée d'établir des prix *en-dessous du cours ordinaire*. Les prix sont irrévocablement fixés sur toutes les marchandises. Les meubles et pendules sont garantis pour une année.

Il continue toujours à DÉCORER LES APPARTEMENTS à un prix très modique. Il est possesseur des modèles les plus nouveaux pour rideaux de tout genre. 652

MAGASIN

DE
SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS.

Mme. GILLON-NOSENT, de retour de Paris, a l'honneur d'annoncer qu'elle y a fait choix d'un bel assortiment d'objets de QUINCAILLERIE FINE et BIJOUTERIE en DORÉ, tels que Boucles d'Oreille, Broches, Boucles de ceinture, Porte-Bouquets, Cassolettes, Croix, Lorgnon et Lorgnettes de Spectacle, Broches pour Schals et Serre-Boa, Carnets pour Bal et autres, en Ivoire, Ecaillé et Nacre, Eventails, Portefeuilles, Tabatières, Nécessaires pour hommes et pour femmes garnis en argent, en vermeil et en acier, Boîtes à lettres, Trésors, Caves à odeurs et à liqueurs, Boîtes à Gants et à Thé, Lecteurs, Dévidoirs, Métiers à broder, Flacons de différentes couleurs avec chaîne et autres, Bourses riches, Réseaux, Fleurs, Coiffures, Dessous de Chapeaux, Sacs, Sautoirs, Manchons, Écharpes Mantilles en Satin broché et brodé, Broches et Coils en mousseline brodée, Tabliers nouveaux, Cravattes, Écharpes pour hommes, Gilets en satin et en étoffe brochée, Gants, Chaussures, Bas de Soie pour hommes, femmes et enfants, Mitaines, Bretelles, Jarretières, Cabas en paille et en drap. — Peignes de toutes qualités, Jeux de dames, Domino, Lotto, Échecs et autres.

On trouve au même magasin un assortiment de PARAPLUIES provenant d'une des meilleures fabriques de Paris.

On y trouve également un assortiment d'objets d'ETRENNES en cartonnage, Surprises, etc., ainsi qu'un beau choix d'articles en BRONZE.

VENTE

DE BIENS FONDS RURAUX:

JEUDI, 12 janvier 1837, à midi, M. Ph. SERVAIS, notaire, à Liège, adjudgera publiquement et aux enchères en la demeure, à Braive, de M. Dojardin secrétaire communal les immeubles, ci-après indiqués :

VILLE EN HESBAIE.

1^o UNE PIÈCE DE TERRE en rola, ou *Briviouts*, contenant 14 verges grandes, joignant à MM. Woot-Detrixhe, Piette, Regimont, Heptia et Dantine.

COMMUNE DE BRAIVE.

2^o UNE PIÈCE DE TERRE, au champ de la houtalle, contenant environ un bonier joignant à MM. les barons De Tornaco et De Tinlot, Cartuyvels et Salmon.3^o UN BEAU VERGER, dans le village, d'une contenance de 11 verges grandes 3 petites, aboutissant, de deux côtés, au chemin, d'un 3^o à M. Renard, d'un 4^o à M. Bodart.4^o UNE PIÈCE DE TERRE, dite terre de Diest, au sentier de Lens-St. Servais, contenant 9 verges grandes 15 petites et joignant à De Tinlot, Renard et aux hospices.5^o UNE IDEM, au Wasor, contenant 8 verges grandes 17 petites, aboutissant, vers l'Est, à un chemin, au Sud, à M. Brumague, vers l'Ouest, à un fossé et au Nord, à M. Renard.

Les terrains, dont il s'agit, sont de première qualité.

On donnera des facilités pour le paiement.

La vente présente, au reste, les garanties convenables.

S'adresser audit M. SERVAIS, ou bien, à M. Paillet, notaire à Braive. 669

MAISON A VENDRE,
QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

BELLE MAISON A LOUER DE SUITE, rue Pierreuse n° 321. S'adresser Quai de la Sauvenière n° 12 bis, pour connaître les conditions. 659

JEUDI PROCHAIN, 29 décembre courant, à 10 heures du matin M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude rue Féronstrée. UNE MAISON, grange et sept verges grandes de PRAIRIE plantée d'arbres en plein rapport; le tout contigu, situé en Rogivaux à Herstal. 655

VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

LUNDI 2 janvier 1836, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place du Théâtre Royal, à l'adjudication publique aux enchères:

D'UNE MAISON, sise au faubourg Ste. Marguerite, n. 297, avec cour et dépendances, tenant d'un côté à Mme. LATOUR et d'autre à M. Satée.

On peut traiter de gré-à-gré avant la vente. S'adresser au dit notaire PARMENTIER. 663

VENTE DE PARTS DE HOUILLÈRE.

Jeudi, 29 décembre 1836, à dix heures du matin, le notaire DELEXHY exposera en vente aux enchères, en son étude, rue St. Séverin, à Liège,

NEUF TRENTE-DEUXIÈMES ACTIONS,

Dans la houillère d'OUHLAYE,

Commune de St.-Georges, à 3/4 de lieue de la Meuse.

Les produits de cette houillère sont de bonne qualité et d'un débit assuré.

Une NOUVELLE BURE est commencée pour en former une grande exploitation.

S'adresser au notaire DELEXHY, pour voir les conditions de la vente, les plans de surface et de coupes des couches. 573

A LOUER, pour le 15 mars prochain, UN MOULIN A FARINE, mu par eau, garni de trois couples de pierres, situé à HOZÉVONT, canton de Hologne-aux-Pirres; avec environ quinze boumiers de prairies et terres labourables. S'y adresser. 181

BOURLET EN BALEINE.

AVIS.

Le dépôt de bourlets en baleine de M^{me} FOURNIER de Paris, est toujours chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, à Liège.

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriques, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des baleines, on prévient qu'on a fait une grande diminution sur le prix.

ALLAHTAIM.

Breveté du gouvernement, approuvé par l'académie royale de médecine, etc., l'Allahtaim est la première nourriture du convalescent; on le conseille surtout aux personnes qui redoutent l'irritation. Prix: 4 fr. le flacon; 2 fr. le demi.

Comestible oriental au Palamoud.

Aliment des enfans et des valétudinaires. Il fortifie et donne de l'embouppoint. Prix: 3 fr. le flacon. 1 fr. 60 c. le demi. A Liège, Janné, pharmacien. 661

Avis aux Cercles littéraires, Cabinets de Lecture, et à tous les Lecteurs de Romans.

FIGARO,

JOURNAL-LIVRE.--REVUE QUOTIDIENNE.

DOUZE ROMANS INÉDITS PAR AN, PUBLIÉS CHAQUE JOUR PAR LIVRAISONS.

Rédacteur en chef, M. Alphonse KARR.—Bureaux, rue Coq-Héron, 8.

Les OUVRAGES INÉDITS qui seront publiés en 1837 sont de:

MM. SCRIBE, DE BALZAC, ALEXANDRE DUMAS, PAUL DE KOCK, THEOPHILE GAUTIER, BIBLIOPHILE JACOB, JULES SANDEAU, MICHEL RAYMOND, G. DE NERVAL, OURLIAC, X.-B. SAINTINES, ALPHONSE KARR.

La collection annuelle du FIGARO, JOURNAL-LIVRE, REVUE QUOTIDIENNE, se compose de 12 gros volumes gr. in-8°, sur beau papier, de 30 à 31 feuilles (Les volumes ordinaires n'ont que 20 feuilles), contenant au moins la valeur de 36 volumes de l'in-8° ordinaire.

Les abonnés recevront une couverture chaque mois: les huit premières pages, formant 18 pages de l'in-8° ordinaire, sont consacrées à un journal politique, littéraire et dramatique, qui, sous ces trois rapports, présente l'histoire de la journée précédente.

Les huit dernières pages, formant également 18 pages de l'in-8° ordinaire, sont remplies par un fragment de ROMAN INÉDIT, lesquels fragments réunis forment, au bout du mois, un ouvrage complet.

ONT ÉTÉ ACQUIS et seront publiés la première année, à partir du 25 décembre courant:

- UN HOMME A MARIER ou M. FRONTIN, par M. PAUL DE KOCK.
UNE FEMME AU BAIN, roman, par M. SCRIBE.—(Janvier-Février.)
CÉSAR BIROTHAU, par M. DE BALZAC. (Février-Mars).—(Deux romans inédits ont été achetés par le Figaro à M. DE BALZAC.)
TINAPHERNE, par M. OURLIAC.—(Mars-Avril.)
PAULINE, roman, par M. ALEXANDRE DUMAS.
L'ELDORADO, roman, par M. THEOPHILE GAUTIER.—(Mai-Juin)
LA HAIE MITOYENNE, par M. ALPHONSE KARR.—(Juin-Juillet.)
UN OUVRAGE du BIBLIOPHILE JACOB.—(Juillet-Août.)
LE CANARD DE VAUCANSON, par M. G. DE NERVAL.—(Août-Septembre)
TOUT CE QU'IL VOUS PLAIRA, roman, par M. JULES SANDEAU, auteur de Madame de Sommerville, etc.—(Septembre-Octobre)

Par an, les 12 gros volumes, formant la valeur de 36 volumes de l'in-8° ordinaire.

PAR MM. SCRIBE, DE BALZAC, ALEXANDRE DUMAS, PAUL DE KOCK, THEOPHILE GAUTIER, BIBLIOPHILE JACOB, JULES SANDEAU, MICHEL RAYMOND, G. DE NERVAL, OURLIAC, X.-B. SAINTINES, ALPHONSE KARR.

Prix: 60 fr. pour Paris et les départemens, 30 fr. pour six mois.—La matière de 12 volumes semblables, répartis en 35 volumes, eût coûté dans l'ancienne librairie 270 fr

BOURSES.

Table of market prices for Paris, London, and Antwerp. Includes columns for various financial instruments like bonds, stocks, and exchange rates.

Table of market prices for Amsterdam. Includes columns for various financial instruments like bonds, stocks, and exchange rates.

Table of market prices for Vienna and Place d'Anvers. Includes columns for various financial instruments like bonds, stocks, and exchange rates.

Table of market prices for Brussels. Includes columns for various financial instruments like bonds, stocks, and exchange rates.

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 24 DECEMBRE 1836. Les fonds Espagnols ont été sans variation aujourd'hui. Ardoin ouvert 19 5/8 et reste 19 3/4 cours. Primes à un mois 20 1/2 dont 4 p. c. P. On a fait peu d'affaires.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.